

ABONNEMENT.

SAUMUR. En an... 30 fr. Trois mois... 8. Poste: En an... 35 fr. Trois mois... 10.

L'ÉCHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75. RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Décembre 1882.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SEANCE D'HIER VENDREDI. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des beaux-arts.

M. Marin Poullet se plaint que l'on emploie trop d'argent à la restauration des églises et pas assez à la restauration des monuments laïques. Il demande une réduction.

M. Jules Roche, rapporteur, voudrait que l'on fit rentrer les bâtiments diocésains dans le service des bâtiments civils.

M. Jules Roche signale enfin le conflit qui s'est élevé entre les beaux-arts et les ponts-et-chaussées au sujet du Mont-Saint-Michel.

La conservation de cet admirable monument — dit le rapporteur — est sérieusement compromise par les prétentions de cette congrégation autorisée qu'on appelle les ponts-et-chaussées. (Rires.)

M. Antonin Proust propose de ramener les édifices diocésains au chapitre des beaux-arts avec les 4 millions qui figurent ce chapitre.

M. Logerotte, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts. — L'administration avisera à régler les travaux des inspecteurs. Quant au Mont-Saint-Michel, il est menacé, et l'on devrait nommer une commission où ne figurât aucun ingénieur.

M. le ministre des travaux publics. — L'histoire du Mont-Saint-Michel pourrait s'intituler « la querelle des ingénieurs et des architectes. » (Rires.) On espérait que l'accord s'établirait. Mais un nouveau ministre est entré en scène (on rit), le ministre de la marine, qui réclame le maintien de la digue. La question, pour le moment, en reste là.

L'amendement de M. Poullet est rejeté. Les chapitres 20 à 23 sont adoptés.

M. Martin Nadaud demande que le palais

du quai d'Orsay soit reconstruit et affecté à un ministère.

M. Logerotte répond que l'avis général est qu'il faudrait raser tout, déblayer et reconstruire à nouveau. La question sera mise à l'étude.

Les chapitres 23 à 39 sont adoptés. La Chambre revient à l'article 3 de la loi des finances et aborde l'examen des budgets annexes.

M. Arthur Legrand appelle l'attention de la Chambre sur l'organisation de l'imprimerie nationale.

Le monopole entraîne une dépense plus forte que si l'on s'adressait à l'industrie privée.

M. Waldeck-Rousseau intervient au sujet de l'allocation de 50,000 francs accordée aux « Dames de la Mère de Dieu ».

Un procès a été évité. Les fonds ont été pris régulièrement sur les fonds secrets dont le ministre n'a pas le droit de rendre compte.

M. Renaud-Morlière, rapporteur du budget de la Légion d'Honneur, répond que s'il était fait abus des fonds secrets, la Chambre pourrait se souvenir qu'elle les vote. L'incident n'a pas de suite. La Chambre passe à l'examen du budget des chemins de fer de l'Etat.

M. Raynal entreprend le panégyrique de cette administration.

Chronique générale.

REFUS DU BUDGET.

Sur la proposition de la droite de la Chambre des députés, et conformément à la décision prise antérieurement, les autres groupes de la minorité ont résolu de refuser le vote de la loi des finances.

L'opposition anti-républicaine ne votera pas ce budget élaboré en dehors d'elle, sans sa participation, loin de son contrôle, et dont la sincérité lui est au moins suspecte.

Elle ne votera pas ce budget qui aggrave d'une façon abusive les charges déjà si lourdes qui pèsent sur le pays.

Elle ne votera pas ce budget qui, de l'aveu de la commission elle-même, se solde, à l'heure actuelle, par un déficit de plus de 407 millions, et compte demander à l'emprunt un équilibre apparent.

Elle ne votera pas ce budget qui a réduit le chiffre des crédits consacrés à l'exercice du culte catholique pour accroître les ressources destinées à la propagation des doctrines de l'athéisme.

Elle ne votera pas ce budget dont les plumes républicaines ont instruit le procès, dont M. Langlois a dénoncé la « situation malheureuse », et M. Laisant la « situation misérable ».

Elle ne votera pas ce budget qui est un outrage aux saines doctrines économiques et un attentat contre les intérêts financiers de la France.

Nous félicitons les députés de la droite d'avoir pris l'initiative d'une décision sur la signification de laquelle le pays ne saurait se méprendre.

La droite de la Chambre est prête à fournir à la France toutes les ressources qui lui sont nécessaires, mais il ne peut lui venir de donner la consécration de ses suffrages à une œuvre jugée mauvaise et périlleuse même par ses propres auteurs. Elle trahirait les intérêts de la patrie si elle accordait son approbation aux louches procédés financiers, aux projets de gaspillage et d'emprunt des hommes de la République. A ces derniers doit appartenir l'entière responsabilité de ce budget réprouvé par tout homme doué de quelque clairvoyance et de quelque patriotisme. Ils ne trouveront pas de complaisants dans les rangs des conservateurs.

La commission créée au ministère de l'instruction publique pour la distribution des bourses dans les collèges et lycées vient de donner sa démission à la suite d'un désaccord survenu entre elle et le ministre.

On se rappelle l'émotion produite lors de la chute du Grand-Ministère par un arrêté de M. Paul Bert distribuant, à la date du 29 janvier, toutes les bourses de l'année, alors

que depuis le 25 M. Paul Bert n'était plus ministre.

M. Duvaux avait pensé, en arrivant au pouvoir, qu'il fallait mettre les bourses, qui intéressent l'avenir d'une moyenne de trente mille familles par an, à l'abri des caprices de l'arbitraire.

Il avait donc, dans ce but, créé au ministère de l'instruction publique une commission composée de six membres, dont trois professeurs, un inspecteur général, le directeur des bourses à l'instruction publique et enfin M. Challemette, commission chargée d'examiner toutes les demandes de bourses et d'en opérer la répartition.

Cette commission s'est en effet mise à l'œuvre, et a classé par numéros tous les dossiers qu'on lui a soumis. Mais, son travail fini, M. Duvaux l'a refait entièrement lui-même et a distribué à tort et à travers toutes les bourses sans se préoccuper des numéros attribués par la commission.

De ce travail ministériel il est résulté que la presque totalité des bourses ont été attribuées à des recommandés parlementaires.

De là l'irritation de la commission qui vient de renvoyer à M. Duvaux ses nouveaux dossiers avec la démission de la majorité de ses membres.

Cet incident a une gravité et une portée dont on aurait tort de rechercher le point de départ dans la question de rôle ou d'attributions. La rivalité entre la commission dite des bourses et le ministre prend sa source dans ce fait que la commission s'oppose à ce que les bourses soient détournées de leur vraie destination d'origine. On se rappelle, en effet, qu'elles furent créées dans le but expressément spécifié de faire participer l'Etat aux sacrifices que ceux qui servaient le pays à un titre quelconque s'imposaient pour leurs enfants.

Or, tandis que la tendance de la commission est de maintenir en principe la destination d'origine des bourses, celle de M. Duvaux, au contraire, est de mettre de côté totalement les demandes des fonctionnaires pour leur préférer les militants de la politique et les courtiers électoraux.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLIS.

Dans ces conjectures, un beau matin, le vicomte de Marville arriva.

— Georges, dit-il avec un air plus grave que de coutume, conduis-moi vers ton père; c'est devant lui que je veux m'expliquer.

Puis, s'il est en présence du filateur.

— Monsieur Aubertin, j'ai la cinquante mille francs, c'est tout ce qui me reste. Voulez-vous les sauver du naufrage... et moi aussi?

Pour toute réponse, le filateur ouvrit sa caisse, ouvrit ses bras.

— Ce n'est pas tout, reprit le vicomte; il me faut encore autre chose.

— Quoi donc?

— Du travail!

— Bravo!

— Mais tout de suite... et beaucoup... J'ai hâte de réparer le temps perdu... Je veux devenir un autre Georges!

Ce n'était pas là de vaines paroles, une der-

nière boutade, un coup de tête en sens inverse. Dès le lendemain, dès le jour même, le vicomte questionnait, observait, s'initiant à l'industrie.

Bientôt on le vit retrousser sa manche sans vergogne, et se mettre franchement à la fabrication, à la comptabilité, déployant une intelligence, un vouloir, une ardeur, qui lui firent promptement accomplir des prodiges. Ce qu'il ne savait pas encore, il le devinait; ce qui lui semblait impossible, il l'osait. Le filateur, les deux jeunes filles, Georges, voulaient-ils le modérer, en rire, il en riait tout le premier, spirituellement, toujours d'aussi joyeuse humeur. Un soir, Zoé lui ayant dit:

— Mais c'est de la passion! une fièvre!

— Oui, mademoiselle, répliqua-t-il, une fièvre en partie double... la passion du coton!

Six mois se passèrent sans le moindre refroidissement.

Puis, un soir, Henri alla requérir Georges de l'accompagner chez son père; et, comme le premier jour, ayant refermé sur lui la porte du bureau:

— Monsieur Aubertin, débata-t-il franchement, prenez ma tête!... Je suis un indigne vaurien... je vous ai trompé.

— Que signifie?

— En arrivant, je vous ai demandé un service; avant de partir, je vous dois un aveu.

— Quel aveu?

— Vous avez cru, j'avais cru moi-même que c'était le repentir du passé qui me ramenait ici... l'amour du travail... Eh bien! non... C'est un autre amour... J'aimais votre fille... je l'aime cent fois plus encore... et comme elle ne doit pas même s'en douter, comme je ne me sens plus le courage de garder moi-même un dernier service, monsieur Aubertin... flanquez-moi à la porte!

— Le front du vieillard, qui s'était rembruni tout d'abord, se dérida devant la loyauté même de cet aveu.

— Monsieur le vicomte, répondit-il, nous sommes sous un ciel où l'on ne répond jamais ni oui ni non... Vous allez partir... mais vous serez toujours de la maison... Vous voyagez en la représentant.

— Le vicomte se passa la main sur l'oreille.

— Tranchons le mot, n'est-ce pas?... commis-voyageur.

— Cet emploi vous répugnerait-il?

— Non pas... je l'affronterai. Je traverserais bien d'autres épreuves, du moment que vous me laissez entrevoir l'espérance...

— Ah! je n'ai pas dit oui...

— Ni non. Permettez-moi de vous l'apprendre maintenant, il me reste une espèce de cousin dont je suis l'héritier... ce qu'on appelle des espérances.

— Eh! monsieur le vicomte, il ne s'agit pas

d'argent. Le bonheur de ma fille est au-dessus de toute autre considération. Si je pouvais un jour avoir foi en vous, être convaincu qu'aucun retour n'est à craindre...

— Quand faut-il partir, monsieur? je suis prêt...

— Demain matin. Vous dinerez avec nous comme d'habitude. J'apprendrai votre départ à Zoé... Qu'elle ne soupçonne rien de plus.

— Ah! monsieur Aubertin, était-il nécessaire d'ajouter cela?

Le père et le fils lui tendirent la main. Les pressant toutes les deux, il répondit, il conclut par ce seul mot:

— Merci!

Le soir, comme on venait de passer au salon, le filateur annonça le nouvel emploi que venait d'accepter le vicomte Henri de Marville.

Les deux jeunes filles se récrièrent, surtout Zoé.

A son tour, tranchant le mot:

— Ah! vous!... vous, monsieur le vicomte...

Lui, souriant, enjoué, d'un air vaillant et résolu:

— Eh! pourquoi donc pas, mesdemoiselles? Est-ce que tous les fils de maison ne passent pas par là?... Est-ce que Georges lui-même, un élève de l'École centrale, a cru déroger?... Pourquoi donc serais-je plus fier que lui? Son diplôme ne vaut-il pas mes parchemins?... D'ailleurs, c'est une mission fort honorable que celle que j'entreprends. Le commis-voyageur est le premier soldat de l'indus-

On se préoccupe assez dans la majorité républicaine du refus probable des droites et des termes de la déclaration qui accompagnera cette décision.

Tout en affectant de ne pas attacher trop d'importance à ce fait, la majorité en est réellement émue, vu les conditions dans lesquelles se présente le budget.

Très-peu de commissions ont été convoquées hier.

On commente l'absence sur l'affiche de celle de l'armée dont la convocation était pourtant annoncée depuis longtemps pour le vendredi. On attribue ce retard à l'état toujours grave de M. Gambetta, et les bruits qui avaient couru sur la nature et la cause de sa blessure sont de nouveau remis en circulation.

Vu l'état prospère de nos finances, nous allons payer les frais de sépulture de Louis Blanc. La Chambre a pris cette décision hier par 372 voix contre 79.

Nous n'y voyons rien d'étonnant sous le gouvernement actuel, et avec les députés que la France a choisis.

Pourquoi ne lui a-t-on pas décerné en même temps les honneurs du Panthéon? « L'hôtel de la reconnaissance nationale », comme disait ce railleur Henri Heine, devait ouvrir ses portes à deux battants à ce mort républicain.

Nous ne voudrions pas effrayer nos lecteurs : mais pourtant nous devons mentionner les informations des journaux étrangers, bonnes ou mauvaises.

Le *Tagblatt* de Berlin, parlant des affaires d'Egypte et de Madagascar, dit que la France est isolée, et qu'ainsi « l'élément le plus turbulent de l'Europe est mis hors d'état d'agir jusqu'à nouvel ordre ».

Mais, en même temps, l'*Amsterdam Crediet*, feuille hollandaise, annonce que M. de Bismarck prépare une « quatrième invasion » avec l'appui des Etats limitrophes de la France. Il donne même comme conditions à nous imposer, une rançon de dix milliards, qui serait notre ruine complète, la perte de l'Algérie et de toutes nos colonies, et l'occupation pour dix ans du territoire par 250,000 Allemands!

Un pareil cataclysme, grâce à Dieu, ne nous menace pas encore ; mais, avec les fous qui nous gouvernent, nous devons reconnaître qu'il suffirait de peu de chose pour amener la guerre ; et une fois la guerre engagée, les éventualités les plus sinistres deviennent possibles. (Union.)

Le *Times*, le *Morning-Post* et le *Diritto* annoncent que la France fait tous ses efforts pour amener la réunion d'une conférence chargée de régler les affaires d'Egypte.

M. Duclerc, acculé, veut sans doute, comme M. de Freycinet, demander une consultation à l'Europe ; mais il oublie qu'une

conférence n'est possible que si l'Allemagne et l'Angleterre y adhèrent.

Or ces deux puissances nous paraissent trop d'accord et trop disposées à la refuser, pour qu'on puisse garder encore des illusions à cet égard.

Nous croyons pouvoir affirmer qu'un accord complet existe dès maintenant entre les cabinets de Londres et de Paris sur la question de Madagascar.

Le gouvernement français aurait obtenu toute latitude au point de vue de l'occupation de la côte nord-ouest de l'île ; mais on croit dans les sphères officielles anglaises que la France, qui a déjà subi deux échecs militaires à Madagascar depuis le commencement du siècle, s'y prépare de nouveaux mécomptes en n'expédiant à Tamatave que des forces tout à fait insuffisantes pour vaincre la résistance acharnée à laquelle se préparent depuis six mois les Hovas, dont on connaît les aptitudes guerrières et qui sont armés de fusils anglais à tir rapide.

Il serait fortement question dans les régions ministérielles de supprimer les réceptions officielles à l'occasion du 4^{er} janvier.

On lit dans le *Gaulois* :

« C'en est fait ! Les Tuileries ne sont plus une propriété nationale. Ce qu'il en reste appartient, par voie d'adjudication, à M. Achille Picard. Ce démolisseur fiévreux, à qui l'on doit le déblayage de l'Exposition universelle de 1878, a payé ces nobles débris trente-deux mille trois cents francs. »

» Trente-deux mille francs ! O souvenirs ! » Dans huit mois, la pioche et la brouette devront avoir achevé l'œuvre du pétrole.

» Mais auparavant l'adjudicataire se propose d'inviter les sénateurs, les députés, le conseil municipal et la presse à visiter une dernière fois ce qui fut le palais des Tuileries.

» Eh bien, et le pauvre peuple ! aristo ! » N.-B. — Joffrin demande si l'habit noir sera de rigueur. »

LOUIS BLANC.

Ainsi que nous l'avons dit hier, M. Louis Blanc était né à Madrid en 1813. Son père était inspecteur des finances ; sa mère appartenait à la famille Pozzo di Borgo.

Le roi Charles X lui accorda une bourse, qui lui permit de faire ses études à Rodez ; mais il oublia bien vite le bienfaiteur et le bienfait.

A vingt-deux ans il s'affirmait déjà comme écrivain socialiste et se faisait une notoriété tapageuse. Sa visite au prisonnier de Ham est demeurée célèbre, mais elle ne créa aucun lien entre lui et le prétendant.

Les événements de 1848 trouvèrent le jeune publiciste assis sur les bancs de la Chambre : il devint membre du gouverne-

ment provisoire : son règne de quatre mois fut rempli tout entier par la chimère dangereuse des ateliers nationaux où l'émeute devait trouver ses soldats et ses armes. Puis vint l'heure des responsabilités. M. Louis Blanc, déclaré par l'Assemblée nationale complice de l'envahissement de la Chambre, n'attendit pas son jugement ; il s'enfuit en Angleterre où il est resté pendant toute la durée de l'Empire.

En 1874, il reparait ; les électeurs de Paris l'envoient, le premier sur leur liste, siéger à l'Assemblée, le renommant en 1876, en 1877, en 1884. Il ne s'est distingué, durant ces diverses législatures, qu'en se séparant des autres républicains et en s'associant à M. Jules Grévy pour combattre le vote de la Constitution qui nous régît encore sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le souvenir que laisse cet homme politique n'est pas celui d'un tribun énergique et entraînant ; il a dû la popularité dont il a si mal usé à des formules creuses, à d'emphatiques déclamations et aux formes perfides d'une courtoisie qui trompait les simples. Nos temps d'ailleurs comprenaient peu cette pompe démodée, et si le peuple des faubourgs avait aveuglément conservé pour ce vieux nom républicain un fétichisme naïf et obstiné, les membres du Parlement ne marquaient guère à l'ancien polémiste qu'une considération dédaigneuse assez semblable à de la pitié.

Quant aux ouvrages historiques qui ont occupé la jeunesse et le long exil de M. Louis Blanc, ils se ressentent de la phraséologie creuse et ampoulée qu'affectionnait l'auteur, et s'inspirent parfois de préjugés révolutionnaires qui nuisent à leur mérite.

Sur le caractère, sur l'homme, nous ne formulerons pas un jugement, que nous concilierions difficilement avec le respect dû à un cercueil encore ouvert.

Le président de la Chambre a loué sans réserves, devant ses collègues, l'existence qui vient de s'éteindre, en leur demandant « la concorde nécessaire à la patrie ». Mais d'autres républicains se montrent moins enthousiastes. Le héros de 1848 est aujourd'hui bien dépassé.

L'*Egalité*, notamment, sourit sans révérence de cet engouement pour un politique qui réclamait ingénument, il y a quarante ans, « le droit au travail ». Elle laisse en route les utopies ; elle est franche personne ; elle veut tout simplement, pour ses lecteurs et pour ses amis, « le droit au capital ! »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 décembre.

Les transactions ne sont toujours pas plus animées, mais les dispositions meilleures s'accroissent assez énergiquement pour provoquer sur nos fonds publics et sur quelques valeurs une reprise très-sensible.

Les achats qui se sont produits aujourd'hui ont été surtout encouragés par le bruit que le Crédit Foncier procéderait à bref délai à l'émission d'obligations dont il était question déjà il y a quelques jours. Bien que le délai paraisse assez rapproché, aucune époque n'a été fixée.

Les rentes sont calmes mais fermes : le 5 0/0 se tient à 114.98 et 114.97 ; on a traité l'amortissable

à 81.02 et 81 ; le 3 0/0 ancien est à 80.25, 80.30 et 80.27.

Quelques titres isolés ont fait preuve d'une réelle animation. Nous signalerons, dans le groupe des sociétés de crédit, le Crédit Foncier qui a été recherché à 1,355.

Les obligations foncières attirent de plus en plus les achats de l'épargne.

Ces titres présentent toutes les qualités que l'on exige aujourd'hui des véritables valeurs de placement.

La Compagnie Foncière de France se traite à 490. De plus hauts cours sont à prévoir sur cette valeur.

Les Magasins Généraux de France sont très-demandés à 515, en vue des avantages qu'assure à la société sa fusion avec les Magasins Généraux de Paris.

Avec des transactions moindres, la Banque de Paris s'est inscrite à 1,075.

La Banque d'Escompte à 570 ; le Mobilier à 397.50.

Le Lyonnais a eu un courant très-sérieux de demandes à 575.

Bon courant d'achats sur la Banque Centrale de Crédit, une des valeurs les plus solides de la place.

Les titres du Suez qui sont fort en faveur sont de 2,400 et 2,385.

Le Gaz cote 1,570.

Le Panama fait 486.25.

Les chemins français se bornent à se maintenir sans changements appréciables sur la veille : Lyon, 1,570 ; Nord, 1,895.

INONDATIONS DE LA SEINE.

L'inondation prend de plus en plus les proportions d'un véritable désastre. L'avant-dernière nuit, la hausse de la Seine a encore été de 22 centimètres environ et, selon les prévisions, le fleuve a dû dépasser hier le niveau des plus grandes crues du siècle.

D'après les dépêches des stations hydro-métriques, le maximum de la crue doit être atteint dans la journée de demain dimanche.

Le chiffre des dégâts s'élève à des sommes considérables.

La désolation est surtout grande à Alfort-Ville, Maison-Alfort et Ivry.

Toutes les industries chôment ; l'eau monte toujours ; ces trois endroits sont pour ainsi dire complètement submergés ; les habitants qui n'ont pas voulu déménager sont obligés de se tenir au dernier étage ; toutes les communications sont interrompues.

A Charenton, à Nogent, à Joinville-le-Pont, au Petit-Bry, la misère est également grande. Heureusement les eaux de la Marne commencent à baisser.

Le commerce et l'industrie chôment partout.

L'eau des canaux monte toujours ; toute navigation est interrompue.

Dans la traversée de Paris, les progrès de l'inondation se font sentir toutes les heures ; les eaux charrient une grande quantité d'épaves. Le danger devient de jour en jour plus grave. La plupart des riverains commencent à évacuer les immeubles à Auteuil, à Javel et dans les quartiers de la Gare et du Jardin des Plantes.

Par suite des inondations de la Seine, un magasin de Bercy, contenant 800 pièces de vin, s'est effondré avant-hier ; il n'y a aucune victime.

trie, il marche à l'avant-garde. Sans lui, pas de transactions, pas de commerce. Il lui faut de l'activité, du tact, de l'entregent, de la représentation, de la diplomatie... C'est un ambassadeur, un ministre plénipotentiaire. Je deviens le patron... je suis M. Aubertin. Et vous voulez que j'en rougisse ?... Ah ! mais non, non, mesdemoiselles... Outre que je me crois homme à relever tout métier, ce métier-là n'a pas besoin qu'on le relève. Pensez-vous qu'on me fera mauvais accueil parce que je suis vicomte ?... Au contraire... Quand on verra la bonne humeur, le joyeux courage que je vais y mettre, il n'y aura pas un de nos clients, si farouche qu'il soit, qui ne me saura gré de ma visite. Un peu de distinction ne gênera rien ; voire même un peu d'esprit, si le coton m'en donne... N'oublions pas qu'il s'agit de représenter la maison Aubertin. Gageons que je vais faire des affaires d'or !... Vous ne me croyez pas ?... Vous persistez à me plaindre ?... Eh bien ! soit !... la tâche est pénible, ardue, périlleuse. Je n'en ai que plus de mérite à l'affronter... Je suis un chevalier qui s'embarque pour la Palestine... Mademoiselle Zoé, mettez-vous donc au piano, jouez-nous *Partant pour la Syrie*... c'est le morceau favori de monsieur votre père.

Le lendemain, Zoé fut un peu moins gaie que de coutume ; il y avait presque de la mélancolie dans son sourire. Avait-elle donc deviné que c'était

pour la mériter un jour que le beau Dunois était parti ?

Il ne reparut pas de si tôt. L'itinéraire était long, bien que n'allant pas tout à fait en Palestine.

De temps en temps, le flâteur lisait quelques fragments de ses lettres, attestant une vive satisfaction, un peu d'impatience parfois, toujours un fidèle et charmant souvenir.

Lorsque ces lectures tardaient trop à se renouveler, Zoé demandait tout à coup :

— Est-ce que les affaires vont bien, mon père ?

— Très-bien, répondait en riant M. Aubertin. J'ai d'excellents voyageurs... un surtout... C'est décidément un brave et digne garçon.

Il y avait une légère rougeur sur la joue de Zoé ; elle embrassait son père et c'était tout.

Pendant ce même temps, que devenaient Antoinette et Georges ?

XIII

A quelques pas de la filature, il y avait un groupe de vieilles maisons habitées en grande partie par les ouvriers et leurs familles.

Une nuit, nuit d'hiver, ce cri terrible retentit tout à coup : *Au feu ! Au feu !*

Les vieilles maisons étaient en flammes.

Georges et son père accoururent des premiers, organisant, activant, dirigeant les secours.

Il n'y avait plus qu'à isoler l'incendie. L'attaquer

dans son foyer même, impossible.

Des constructions en pans de bois. Sur quelques mesures, encore des toits de chaume. Des rafales d'une violence extrême. Tout brûlait.

Fort heureusement, les incendiés avaient pu fuir, sauf deux ou trois vieillards, une femme paralysique.

Georges, entraînant par son exemple quelques généreux compagnons, Georges avait sauvé ces malheureux.

Tout à coup une femme, une veuve, une mère accourut. Absente depuis la veille, elle arrivait par le train de nuit. Eperdue, folle de désespoir, elle criait :

— Mes enfants ! mes pauvres petits, mes pauvres enfants !...

On l'entoura, on la retint, tandis qu'en se tordant les bras elle indiquait le pignon de la maison la plus haute.

Un coup de vent écarta les flammes, et pendant un rapide intervalle, sous le toit, au deuxième étage, à la fenêtre d'une mansarde, on entrevit deux petits bras qui s'agitaient.

Il y eut un cri déchirant de la mère.

— Une échelle ! une échelle pour redescendre ! commanda Georges qui venait de se précipiter, qui disparaissait dans la maison en feu.

Tous les habitants s'arrêtèrent aussitôt frappés de stupeur.

M. Aubertin, jusqu'alors retenu d'un autre côté, arrivait :

— Mon fils est perdu !

A quelques pas de là, Antoinette et Zoé. Venues pour apporter des secours, elles avaient vu disparaître leur frère au milieu des flammes. Elles restaient là, immobiles, terrifiées, béantes.

Il y eut un instant de silence.

Au milieu de ce silence, un appel étouffé de Georges.

Puis un horrible craquement, un effondrement du toit, de tout l'intérieur, dans un tourbillon de fumée, dans une immense gerbe d'étincelles.

Zoé, jetant un cri, s'affaissa à la renverse entre les bras d'Antoinette, qui resta droite ; elle avançait la tête, les yeux démesurément ouverts, effrayante et superbe de pâleur.

Cependant, parmi la foule, un frissonnement de surprise, une grande clameur de joie.

A la place du rideau de flammes, qui vient de tomber aussi, la façade encore debout... et dans l'encadrement du pignon, sur la poutre embrasée, Georges tenait les deux enfants dans ses bras.

Le père, le vieux soldat, saisit l'échelle, et lui-même il court en posant les deux montants aux pieds de son fils.

Georges descend, se précipite tout chancelant vers ses deux sœurs :

— Prenez... prenez soin de ces deux pauvres

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA CRUE DE LA LOIRE.

Tours, 8 décembre, 10 h. 1/2, matin.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 2^m 50 à Orléans, paraît devoir s'élever à 2^m 85. On présume qu'il aura lieu dans la nuit du 8 au 9.

On pense que la crue atteindra dans le département d'Indre-et-Loire les hauteurs indiquées ci-après :

A Amboise, 3^m 90 le 9 dans la soirée ; à Tours, 3^m 35 dans la nuit du 9 au 10 ; à Langeais, 3^m 50 le 10 dans la matinée.

Orléans, 8 décembre, 3 h. 45, soir.

On présume que la Loire atteindra à Saumur la cote de 4^m 90 le 9 décembre, à 8 heures du matin.

Cote d'aujourd'hui 8 décembre midi, à Orléans, 2^m 67 ; le maximum paraît très-proche. En résumé, la situation ne paraît pas s'aggraver en ce moment.

A Saumur, aujourd'hui samedi (midi), la Loire est à 4^m 90 ; c'est une recrudescence de 3 ou 4 centimètres depuis hier, à la même heure.

Au moment de mettre sous presse (4 h.), nous recevons cette dépêche :

Orléans, 9 décembre, midi 20.

On présume que la Loire atteindra la cote de 5 mètres le 10 décembre, vers 8 heures du matin. Cette cote correspond au maximum de la crue signalée hier à Orléans.

Les habitants du quartier Saint-Nicolas voient avec un vrai soulagement de cœur leurs craintes se dissiper : le lac vénitien, qui s'étendait devant la façade de l'église, depuis la rue de la Petite-Bilange jusqu'au milieu de la rue Courcouronne, commence enfin à disparaître.

La Loire n'ayant pas monté au-dessus de la cote de 5^m 25, l'église Saint-Nicolas a été entièrement épargnée ; mais combien de rez-de-chaussée ont été inondés ! combien de maisons humides n'offriront à leurs malheureux habitants qu'un asile insalubre qu'aucun foyer ne sera assez ardent pour préserver contre les rigueurs du froid de l'hiver !

Les vieillards de Saumur disent à qui veut l'entendre que « dans le temps de jadis » les inondations ne venaient point ainsi périodiquement porter la désolation dans cette partie de la ville. Ce n'est que depuis la construction d'un canal mettant en communication la place Saint-Nicolas avec la Loire que les grandes eaux viennent presque immédiatement y établir leur niveau. Si ce canal avait été bien construit, si les vannes fermaient hermétiquement, les inondations de cette place ne seraient ni aussi subites, ni aussi fréquentes. Les hommes de l'art ne pourraient-ils pas trouver un moyen de protéger ce quartier ?

petite ! Antoinette... Antoinette... vous qui avez pu résister à l'émotion...

— Oui, répondit-elle, sans avoir conscience de ses paroles ; mais si vous n'étiez pas revenu, je serais morte !

— Ah ! s'écria Georges, tu m'aimes donc ?

Puis, succombant à la joie plus encore qu'à ses blessures, il tomba sur ses genoux, il s'évanouit avec ce dernier mot :

— Je l'aime !

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Le 83^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département des Hautes-Pyrénées, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, de l'Eglise des Templiers à Luz, de Lourdes, et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Tarbes, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

Les murs de la ville sont tapissés d'affiches annonçant la construction d'un collège de filles ; les mille francs coulent des mains de nos administrateurs abondants comme les flots de la Loire... on arrive au million, et cela pour l'instruction civique des demoiselles riches ou aisées de la cité. Ne pourrait-on pas réserver une part de tant de prodigalités pour les travaux d'assainissement des quartiers submersibles de la ville qu'habite le pauvre peuple qui travaille et qui souffre ?

EGLISE SAINT-NICOLAS.

Dimanche 10 décembre, Fête patronale.

Grand'messe solennelle à 10 heures ; Musique du collège Saint-Louis.

Vêpres à 3 heures 1/2.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Porcher, professeur au collège. Salut en musique.

L'INCENDIE DE SAUMOUSSAY.

Voici de nouveaux détails sur le terrible incendie qui a détruit entièrement une des plus belles usines de notre pays :

Mercredi soir, vers 8 heures, la domestique de M. Chevallier vit dans la minoterie, à travers les vitres, une clarté qu'elle signala. M. Chevallier n'y prit pas garde, pensant que son contre-maître faisait sa ronde. Une demi-heure plus tard, la même fille, sortant dans la cour, vit toutes les fenêtres éclairées ; elle poussa aussitôt un cri d'effroi qui mit le personnel de la maison sur pied.

Hélas ! il était déjà trop tard. Les flammes gagnaient les planchers tout en sapin, parquets et soliveaux, ce qui explique la grande intensité qu'elles ont acquise dès le début.

Tout aussi contribuait à les rendre plus effrayantes : le vent soufflait avec violence et excitait le feu ; les secours étaient presque impossibles, les grandes eaux du Thouet débordé ayant envahi presque entièrement les abords de l'usine.

Plusieurs ouvriers, couchés au second étage, n'ont eu que le temps de se sauver.

Une petite fille de onze ans a été tirée de son lit, tout endormie : la fumée avait envahi sa chambre et quelques minutes après l'accès près d'elle n'était plus possible. Enfin il n'y a eu aucun accident de personnes.

M. Chevallier s'est précipité vers son bureau pour enlever la comptabilité. La fumée et les flammes l'ont fait rétrograder aussitôt ; il n'a pu sauver que deux registres.

Le bâtiment incendié mesurait 30 mètres de longueur sur 20 de largeur et comprenait quatre étages. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un amas de décombres, tous les murs se sont effondrés.

Les populations de Saint-Cyr, Chacé et Saumoussay se sont bornées à faire le guet sur les habitations rurales voisines, sur lesquelles tombait une pluie d'étincelles et de charbons incandescents.

Outre son mobilier, M. Chevallier avait en magasin 2,400 hectolitres de blé, farine, son et recoupes : tout est perdu. Le bâtiment appartient à M. le comte de Dreux-Brézé.

La perte totale s'élève à 200,000 fr. environ, couverte en partie par des assurances.

La cause de ce sinistre est restée inconnue. On suppose cependant qu'elle doit être attribuée à l'échauffement de coussinets mal graissés en contact avec des charpentes de sapin.

AVIS AU PUBLIC.

Le mercredi 13 décembre 1882, à une heure de relevée, il sera procédé, à la Mairie de Saumur, à la réadjudication publique des fournitures de pain de troupe à la ration à exécuter, par voie d'entreprise, pendant l'année 1883, dans le département de Maine-et-Loire.

Le public pourra prendre connaissance, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Saumur, du cahier des charges et des instructions relatives à cette opération.

Les personnes qui n'ont concouru dans aucun arrondissement lors des premières opérations, pourront néanmoins prendre part aux secondes. Elles devront produire les pièces exigées pour l'adjudication. Leur déclaration d'intention de soumissionner devra parvenir au Sous-Intendant militaire, à Saumur, avant le 12 décembre au soir.

Saumur, le 8 décembre 1882.

Le Sous-Intendant militaire,
DAUVERGNE.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'Association artistique fera entendre, demain dimanche, plusieurs artistes d'un talent éprouvé et consacré déjà par de brillants succès.

M. Alphonse HASSELMANS, harpiste, né à Liège. Il est élève du conservatoire de Strasbourg dont son père fut directeur avant la guerre. Il s'est fait applaudir à Bruxelles, Bordeaux, Marseille, Nantes, Monaco, en Russie, en Autriche.

En ce moment, M. Hasselmans est premier harpiste à l'Opéra-Comique et aux Concerts populaires. Depuis Félix Godefroid, jamais la harpe n'avait vibré sous des doigts aussi habiles. Dimanche dernier, M. Hasselmans interprétait pour la première fois, aux Concerts Padeloup, Ossian, le poème symphonique de M. A. Coquard, qu'il vient jouer à Angers.

M. Arthur COQUARD, avocat, docteur en droit, compositeur, critique musical au journal le Monde et amateur de la musique de Wagner. On a de lui un certain nombre de compositions appréciées, entre autres : Casandre, fragment d'orchestre ; le Chant des Epées, qui sera exécuté dimanche à Angers ; Héro, scène lyrique, chantée au Concert Padeloup et à Bruxelles ; Ossian, poème symphonique, avec harpe principale. M. Coquard dirigera lui-même, au concert de dimanche, les morceaux de sa composition.

M. A. QUIROT est élève de M. R. Bussine pour le chant, de M. Dannhauer pour le solfège, de M. Obin pour l'opéra et de M. Mocker pour l'opéra-comique, tous professeurs au Conservatoire de Paris. Engagé au Théâtre-Lyrique en 1879, il y chanta plusieurs rôles avec succès, notamment celui de Domingue dans Paul et Virginie. M. Quirot tint ensuite à Lyon, à Genève et à Marseille l'emploi de baryton de grand opéra. M. Quirot vient d'avoir une audition à l'Opéra de Paris.

Enfin, on sait que la Société Sainte-Cécile d'Angers et l'Orphéon de la Possonnière se feront également entendre demain au Concert extraordinaire de l'Association artistique.

THÉÂTRES.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — On nous annonce pour lundi prochain une représentation du Domino noir, le ravissant opéra d'Auber. Ainsi que nous le disions lundi, ce remarquable ouvrage n'a pas été donné à Saumur depuis le 26 décembre 1876. Voilà près de dix-sept ans que le théâtre actuel de notre ville est ouvert, et le Domino noir n'y a encore été joué que quatre fois. C'est donc une rare bonne fortune qui est offerte au public saumurois, et personne, croyons-nous, ne voudra manquer d'assister à la représentation de lundi. Les principaux interprètes seront : M. Gustave Pellin, M. Constance, M^{me} Redouté, M^{me} Danglede, M^{me} Cautrelle, duègne, M. Isaac, seconde basse, M. Lamy, ténor, qui tous se sont acquis les sympathies des habitués du théâtre.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Aujourd'hui samedi, Haydée, opéra-comique d'Auber, et le Misanthrope et l'Avoué.

Demain dimanche, les Mousquetaires au Couvent et un ballet-féerie.

THÉÂTRE-CIRQUE. — Demain dimanche, Marianne ou la Vivandière de Sambre-et-Meuse, drame en 7 actes.

Nouvelles théâtrales. — M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra, vient d'engager pour trois années un jeune ténor, nommé Merle, qui a passé une très-brillante audition.

Léopold Merle — blanc — a 23 ans. Il est né à Connaux, près de Bagnols (Gard), et vient d'achever son service militaire. Sa première année sera consacrée à perfectionner son éducation musicale et il ne débutera qu'après.

L'Opéra compte trois Ophélie en perspective.

M^{lle} Nordica qui y débutera prochainement, puis M^{lle} Lureau, puis M^{lle} Isaac.

C'est Lassalle qui donnera la réplique à ces trois artistes dans le rôle d'Hamlet.

Faits divers.

Un incident de la crue de la Seine :

Les curieux, rassemblés jeudi sur le Pont-National, regardaient une forme humaine qui flottait autour d'un bateau de charbon.

Un passant, accompagné d'un magnifique Terre-Neuve, s'arrêta, puis montrant l'objet à la bête, il lui dit :

— Tom, à l'eau !

L'intelligent animal escalada le parapet et fit le plongeon, puis reparut, et sur un signe de son maître se dirigea vers la masse flottante, qu'il saisit dans ses crocs : en peu d'instants il l'eut attirée sur le bord. C'était le corps d'un homme d'environ cinquante ans. On l'a transporté à la Morgue. Tom a été comblé de caresses quand il est revenu sur le quai.

On signale de Bourg un fait probablement sans exemple dans l'histoire du barreau : M^e Guillou, avocat à Bourg, a été réélu bâtonnier de l'Ordre des avocats pour la 36^e fois sans interruption ! M^e Guillou est le beau-père de M. Francisque Rive, ancien député de l'Ain.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 11 décembre 1882,

LE DOMINO NOIR

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

Distribution :

Horace.....	MM. G. Pellin.
Juliane.....	F. Constance.
Lord Elfort.....	Lamy.
Gil Perez.....	Isaac.
Melchior.....	Asmière.
Angèle.....	M ^{me} Redouté.
Brigitte.....	Danglede.
Jacinthe.....	Cautrelle.
Ursule.....	Bonnaud.
La tourière.....	L. Monard.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

Sommaire du numéro du 9 décembre de la SEMAINE ILLUSTRÉE :

La Semaine : Politique, religion, littérature, histoire, beaux-arts, etc., etc.

La Fournaise, par Charles Deslys.

Nos Poètes depuis 1870, par Henry M.

Le Charmeur de grillons, par Aimé Giron.

Les Bécasses, par Henry M.

La Chasse à l'ours aux Pyrénées, par Paul Perret.

Bulletin financier.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris.



LE SANG, C'EST LA VIE !!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsépareille iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la digestion, évite les congestions, prime la constipation, régénère le sang.

Le ROB LECHAUX guérit rapidement les Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS

« Je n'ai, mon cher confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres : Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX et de votre Pommade anti-dartreuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »

NORV. Plus de l'école de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur reconseigneur pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestations. Le flacon 4 fr. ; expéd. franco de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à MARIO LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 DÉCEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	80 50	80 25	Est	727 50	730	Obligations.			Oblig. foncières 1870 3 %	432	431
3 % amortissable	81 10	80 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1570	1570	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	504 75	Est	360 75	361
1/2 %	109 25	109 80	Midi	1190	1175	— 1865, 4 %	528	528	Midi	369	368
5 %	115	114 75	Nord	1895	1890	— 1870, 3 %	402	402	Nord	371 50	371 50
Obligations du Trésor	509	500	Orléans	1255	1260	— 1875, 4 %	397	397	Orléans	373	373
Obligations du Trésor nouvelles	514	511	Ouest	780	770	— 1875, 4 %	511	511	Ouest	370	370
Bons de liq. départementaux	530	527	Compagnie parisienne du Gaz	1575	1565	— 1870, 4 %	500	510	Paris-Lyon-Méditerranée	370	370
Banque de France	5450	5410	Canal de Suez	2420	2375	Dép. de la Seine, emprunt 1857	242	243 50	Paris-Bourbonnais	370	367
Comptoir d'escompte	1005	1005	C. gén. Transatlantique	430	415	Bons de liquid. Ville de Paris	518	519	Canal de Suez	560	560
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1345				Obligations communales 1879	432	432 50			
Crédit de France	110	108 75									
Crédit mobilier	398	397 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 13 novembre 1882)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Matin	Soir	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	
3	heures	8	minutes	du	matin,	express-poste.												
6	—	45	—	—	matin (s'arrête à la Poissonnière)													
8	—	56	—	—	matin, omnibus-mixte.													
1	—	25	—	—	soir,													
3	—	32	—	—	express.													
7	—	15	—	—	omnibus.													
10	—	36	—	—	(s'arrête à Angers)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR								
3	heures	26	minutes	du	matin,	direct-mixte.												
9	—	21	—	—	omnibus.													
9	—	37	—	—	express.													
12	—	48	—	—	soir, omnibus-mixte.													
4	—	44	—	—														
10	—	24	—	—	express-poste.													
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.				SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR								
					Omn. matin.	Mixte soir.				Omn. matin.	Omn. soir.							
					Saumur (départ)	5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	5 40								
					Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20								
					Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15								
					Airvault	8 6	8 17	Thouars	9 10	9 45								
					Parthenay	9	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51								
					Niort (arrivée)	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 24	11 21								

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, succ^r de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE
OU A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite
UNE MAISON ET UN PRÉ
Situés au Gaillardin, commune de Dampierre.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. DION-PASQUIER, à Dampierre, ou à M^e LE BARON, notaire. (687)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le dimanche 17 décembre 1882, à midi et demi
A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUSAS,

UNE MAISON

A USAGE D'AUBERGE
Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 44.
Comprenant bâtiment d'habitation avec servitudes et cour.
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire.
On pourra traiter avant l'adjudication. (370)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 17 décembre 1882, à deux heures de l'après-midi, en l'étude,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 52.
Appartenant à M. Couturier-Prax, marchand de parapluies.
S'adresser, pour avoir tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

DE SUITE,
BELLE MAISON
A Saumur, à l'angle de la rue Grande et de la rue Dacier.
S'adresser audit M^e MÉHOUSAS.

Étude de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LA MÉTAIRIE
DE LA
BROSSE-D'ENFER
Située commune de Saint-Pierre-Champs et Passavant,
Contenant 41 hectares.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue d'Alsace, en face le collège Saint-Louis,
Avec jardin, remise et écurie.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. BRECHET. (685)

A VENDRE UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses
S'adresser à M. DELANOUÉ-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON

Avec Jardins,
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.
S'adresser à M. BAILLET, même rue.

A VENDRE

D'OCCASION
Un joli panier-duc et une paire de harnais.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN EXCELLENT CHEVAL DE CHASSE

S'attelant très-bien.
S'adresser à M. BACOT, rue d'Alsace. (665)

A VENDRE UN BON CHEVAL

Agé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Située à Saumur, place de la Bilange,
Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.
S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (608)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A CÉDER

ÉTABLISSEMENT D'ENGRAIS
Très-important,
A SAUMUR.
S'adresser au notaire. (630)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,
UN LOGEMENT
Rue du Portail-Louis, 23,
Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.
S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

A LOUER

PRÉSENTMENT
PORTION DE MAISON
Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,
Avec servitudes, belles caves et jardin.
S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

A LOUER

PRÉSENTMENT
Un **JARDIN** bien affrUITÉ
AVEC MAISON D'HABITATION,
Le tout d'une contenance de 1 hectare 40 ares environ,
Situé à la Croix-Verte.
Puits, bassin et manège, belle écurie et servitudes.
S'adresser à MM. GALLÉ et FERRAND-CHATIGNER, propriétaires à Saumur. (631)

M^e BEAUREPAIRE demande un petit clerc sachant bien lire et écrire.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

D'OBJETS MOBILIERS RÉFORMÉS
Provenant du Ministère de la Guerre.

Le samedi 16 décembre 1882, à une heure de l'après-midi, dans la cour des bureaux du Génie et dans les dépendances de l'Arçonnerie, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers réformés, provenant tant de l'École de Cavalerie que des services du Génie et de l'Arçonnerie, consistant en :
1° 3 kil. 400 de galons d'or et d'argent, 50 vestes et vareuses, 47 pantalons, 18 blouses, 57 selles, 48 bridons, 89 couvertures, 120 schabraques, 4 paires de bottes à l'écuycère, képis, calottes, ceinturons, cravaches, gibernes, 300 kil. de cuirs, ferrailles, vieux métaux, outils et ustensiles de toute sorte, vieux rideaux, fontes, 3 arbres morts, etc., etc., — 194 planches de châlits, etc.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (686)

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT
A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de
Lemaire-Bersoullé,
seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22.

Gros et détail.

ON DEMANDE un domestique âgé d'une trentaine d'années.
S'adresser chez M. Louis DUVAU, négociant à Varrains. (626)

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.
VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.
Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demander le Tarif.
Saumur, imprimerie de P. GODET.

AVIS

Le **CHOCOLAT GUERIN-BOUTRON** est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 80 et 3 fr. 16 1/2 kilogramme.
Thés noirs extra mélange supérieur, 1 fr. 50, 2 fr. 80 et 4 fr. 26 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trochu, confiseur, GARREAU-RATOUX, MOLLARD fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

IL FAUT LIRE

DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît toutes les semaines

LE COMBAT DE LA VIE

Par HENRI RIVIÈRE
SUIVI DE
LES AVENTURES de SATURNIN RICHER
Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-8^o
ABONNEMENTS :
PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 2 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.